

wipo/grtkf/ic/49/2

ORIGINAL**:** anglais

DATE**:** 29 octobre 2024

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarante‑neuvième session**

**Genève, 2 – 6 décembre 2024**

Accréditation de certaines organisations

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur *ad hoc* à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, document WIPO/GRTKF/IC/1/13, paragraphe 18).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur souhait d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 2 octobre 2024, ont demandé à être accréditées à la trente‑neuvième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.
3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

Organisations qui ont demandé leur accréditation en qualité d’observatrices pour les sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Association Blessings of the Forest (BOTF) Gabon (demande reçue en français)

Unión de Mujeres Aymaras del Abya Yala Perú (UMA) (demande reçue en espagnol)

Association Blessings of the Forest (BOTF) Gabon

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : [grtkf@wipo.int](mailto:grtkf@wipo.int)

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Cercle bleu avec un arbre contenant du texte

Description générée automatiquementVeuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

La Présidente de BOTF – Gabon

Marie Lou MIBOKA ABOGHE

**Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[1]](#footnote-2)[[2]](#footnote-3)**

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Association Blessings of the Forest‑Gabon (BOTF‑Gabon)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

BOTF‑GABON est une organisation non gouvernementale gabonaise, apolitique et à but non lucratif reconnue par le Ministère de l’Intérieur et l’Agence Nationale des Parcs Nationaux. Fondée en 2018, notre association est dédiée à la préservation, l’étude et la valorisation équitable/durable du patrimoine culturel gabonais.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* Préservation/Valorisation du patrimoine naturel et culturel gabonais;
* Protection des droits de propriété intellectuelle attachés à l’utilisation des ressources génétiques;
* Implémentation du protocole de Nagoya sur le partage juste et équitable des bénéfices découlant des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées;
* Assistance technique aux communautés locales pour la connaissance de leurs droits de propriété intellectuelle;
* Appui technique des administrations techniques concernées par la question de la propriété intellectuelle associée aux connaissances traditionnelles.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* Financement des Activités Génératrices de Revenus des communautés locales;
* Renforcement des capacités;
* Réfection des temples et sites culturels;
* Collecte des données sur les connaissances traditionnelles des communautés locales.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

Notre organisation s’est fondée sur le cas d’école de certaines plantes médicinales dont les principes actifs extraits et étudiés dans le monde entier ont fait l’objet de dépôts de brevets ainsi que des connaissances traditionnelles acquises auprès des communautés locales.

C’est dans le cadre de la défense de leurs intérêts que notre association porte le plaidoyer de la réappropriation des droits de propriété découlant des ressources génétiques du Gabon acquis en l’absence de transparence.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

Gabon

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : 1122 – Libreville, Gabon

N° de téléphone :

+24166317967

+44 7851 722669

+33 6 16 08 79 70

N° de télécopieur :

Adresse électronique : [info@blessingsoftheforest.org](mailto:info@blessingsoftheforest.org)

Site Web : [https://blessingsoftheforest.org/about‑us/](https://blessingsoftheforest.org/about-us/)

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

1. Marie Lou ABOGHE MIBOKA, Présidente de BOTF Gabon
2. Georges GASSITA, Secrétaire Général de BOTF Gabon

Unión de Mujeres Aymaras del Abya Yala Perú (UMA)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : [grtkf@wipo.int](mailto:grtkf@wipo.int)

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du comité intergouvernemental de l’OMPI

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Gros plan sur une signature

Description générée automatiquementVeuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

(Nom et signature du représentant ou de la représentante)

**Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[3]](#footnote-4)[[4]](#footnote-5)**

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l’organisation :

UNIÓN DE MUJERES AYMARAS DEL ABYA YALA PERÚ (UMA) (Union des femmes aymaras de l’Abya Yala, Pérou)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

Depuis sa fondation, l’organisation Unión de Mujeres Aymaras del Abya Yala Perú (UMA, Union des femmes d’Abya Yala, Pérou) a œuvré en faveur de la participation active des femmes dans la communauté. Ses travaux portent principalement sur les thèmes suivants : la communication interculturelle; la participation des femmes autochtones aymaras à la vie politique; la promotion et la défense des droits des femmes autochtones; la protection de l’environnement; le renforcement des organisations; la promotion de bonnes conditions de vie; les activités économiques, notamment le tourisme et l’artisanat en lien avec l’identité culturelle; et la promotion de la reconnaissance de la richesse des savoirs ancestraux.

L’UMA est une organisation axée sur la communauté, mais chacun de ses membres joue un rôle précis dans la conduite de nos activités et dans l’élaboration du programme de travail, que nous établissons au début de chaque année.

L’UMA compte trois équipes, qui se consacrent aux activités sur le terrain, à l’administration (bureau) et à la production. Les membres des équipes travaillent bénévolement, ce qui constitue à notre sens l’un des principaux atouts de notre organisation.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* L’UMA s’efforce de rassembler les organisations de femmes autochtones du sud de la région andine du Pérou;
* L’UMA œuvre afin de promouvoir la consultation et la participation des femmes autochtones;
* L’UMA œuvre à la défense des droits des peuples autochtones et des femmes autochtones;
* L’UMA fait son possible pour garantir que les savoirs traditionnels des peuples autochtones soient respectés et cultivés;
* L’UMA fait la promotion de ses activités et d’activités qui sont menées à l’échelle internationale par l’intermédiaire de médias modernes et d’émissions de radio analogique.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* L’émission de radio de l’UMA, intitulée “WIñay Panqara” (qui signifie “fleurissant” en langue aymara), est diffusée depuis 36 ans;
* L’UMA organise des ateliers annuels pour former des spécialistes en communication;
* L’UMA anime des cours de langue, pour apprendre aux étudiants à lire et à écrire en aymara;
* L’UMA organise les concours de chant et de poésie “Pachamama” (“Terre nourricière”) afin de rappeler l’importance de cultiver notre habitat et nos ressources génétiques.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

L’UMA est convaincue que la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques des peuples autochtones présentent une importance majeure du fait de la grande sagesse qu’ils transmettent et que, par conséquent, leur valeur pour l’humanité est inestimable.

Il est important que nos peuples soient garants de leurs ressources intellectuelles. Par conséquent, nos langues et notre conception du monde doivent aussi être considérées comme des actifs de propriété intellectuelle dignes d’être préservés et, si nécessaire, à disposition pour l’usage exclusif de ses titulaires. De ce fait, un enregistrement adéquat et équitable des savoirs traditionnels des peuples autochtones est nécessaire afin que leurs droits de propriété intellectuelle leur soient garantis en tant que communauté et éviter que quiconque puisse se les attribuer.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

Pérou

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale :

N° de téléphone : 051‑997126619

N° de télécopieur :

Adresse électronique : [uma.punoperu1@gmail.com](mailto:uma.punoperu1@gmail.com)

Site Web : <https://umaperu.org/>

Nom et titre du représentant de l’organisation :

Yeny Paucar Palomino

Cheffe de l’organisation Unión de Mujeres Aymaras del Abya Yala Perú (UMA)

[Fin de l’annexe et du document]

1. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire rempli est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse **grtkf@wipo.int** [↑](#footnote-ref-3)
3. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-4)
4. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire rempli est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse **grtkf@wipo.int** [↑](#footnote-ref-5)